



COLLOQUE

12 décembre 2013

LES ROMS ONT DES DROITS :

AGIR,

C'EST POSSIBLE !

Recueil d'expériences

Maison de l'Europe

35-37, rue des Francs-Bourgeois - 75004 Paris
M° Saint-Paul ou Rambuteau

 **île de France**



Avec le soutien financier
du programme PROGRESS
de l'Union Européenne

Colloque organisé en partenariat avec



Les Roms ont des droits : agir, c'est possible !

Colloque organisé par la Ligue des droits de l'Homme

En partenariat avec l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH)
et la Maison de l'Europe à Paris

Le 12 décembre 2013
De 9h30 à 17h30

Entre quinze et vingt mille personnes qui se désignent ou sont désignées comme Roms vivent en France, dans des squats ou des bidonvilles. Originaires à 85 % de Roumanie et de Bulgarie, ces personnes migrent pour des raisons économiques auxquelles s'ajoute la volonté d'échapper aux traitements discriminatoires qu'elles subissent, en tant que Roms, dans leurs pays d'origine.

Les mesures transitoires adoptées par la France pour restreindre l'accès au marché du travail des citoyens roumains et bulgares seront levées le 1^{er} janvier 2014. Ils pourront dès lors accéder à une activité salariée et l'exercer librement sur le territoire d'un autre Etat membre. Ces mesures concernent l'emploi et ne conditionnent pas la liberté de circulation et de séjour : en tant que ressortissants communautaires, les Roumains et Bulgares sont libres de circuler et de séjourner sur le territoire européen, et cela depuis 2002 et la levée de l'obligation pour ces citoyens d'avoir un visa pour un séjour de courte durée dans l'espace Schengen.

Mais leurs droits sont bafoués au quotidien et, face aux difficultés à trouver un emploi et un logement, la plupart des Roms n'a d'autre solution que de vivre dans des bidonvilles dans des conditions de vie extrêmement précaires.

Pourtant, des initiatives émergent, qui permettent de proposer des alternatives à l'évacuation de ces terrains et d'accompagner ces familles vers une insertion sociale et professionnelle.

Le colloque « Les Roms ont des droits : agir, c'est possible ! » réunit des représentants de collectivités territoriales et d'associations citoyennes pour échanger autour de leur expérience et débattre des pratiques à l'œuvre.

Ce livret qui l'accompagne présente diverses initiatives, en Europe et en France, menées en faveur de l'insertion des populations roms.

Sommaire

Les initiatives en Europe

La situation espagnole et les projets d'insertion de la Fundación secretariado gitano.....	p. 5
En Bulgarie, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme	p. 7
L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms	p. 9
Le programme Romact	p. 10
L'aide au développement en Roumanie : Villes en transition-ITD Monde	p. 11

Les initiatives en France des associations citoyennes et des collectivités territoriales

La ville d'Indre, en Loire-Atlantique	p. 13
Bordeaux, le choix de la médiation	p. 13
L'appui d'un conseil général : l'exemple du Val-de-Marne	p. 14
Le soutien d'un conseil régional : l'exemple du Nord-Pas-de-Calais	p. 15
Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation	p. 16
Le programme national de médiation sanitaire	p. 18

Les initiatives en Europe

La situation espagnole et les projets d'insertion de la Fundación secretariado gitano



Le programme opérationnel multirégional de lutte contre la discrimination
2007 – 2013, Espagne

Vue d'ensemble de la situation des Roms originaires d'Europe de l'Est en Espagne

Des Roms originaires de l'est de l'Europe sont principalement arrivés en Espagne entre 2002 et 2006, avec une baisse au début de l'année 2007, du fait de la crise économique. Une part importante de cette population est pourtant arrivée en Espagne durant la période de récession économique, entre 2007 et 2011. Les estimations montrent qu'il y aurait environ 30 000 à 35 000 Roms originaires d'Europe de l'Est en Espagne (alors que les Roms d'Espagne sont estimés aux alentours de 600 000 à 700 000). Les Roumains forment de loin la majorité de cette population.

On note la présence de Roms originaires d'autres États membres dans toutes les régions d'Espagne. Ils se sont essentiellement installés dans des zones urbaines ou à proximité de ces zones, même si certains ont opté pour de petits villages, espérant ainsi accéder à des emplois saisonniers agricoles. Ils sont souvent relativement jeunes, avec un nombre important de mineurs. Il y a un équilibre entre hommes et femmes, étant donné que le schéma migratoire est le plus souvent de voyager en famille. Il existe aussi des exemples de parents qui viennent d'abord seuls et qui sont ensuite rejoints par d'autres membres de la famille notamment les enfants restés en Roumanie en raison des difficultés à les élever en Espagne.

Enfin, ils souffrent d'une grande pauvreté et d'une importante marginalisation : faibles revenus, logements en-dessous des standards minimums, difficultés sociales et de santé, etc.

Les mesures transitoires prises suite à l'adhésion à l'Union européenne de la Roumanie restreignant l'accès au marché du travail ont pris fin en janvier 2009 et les opportunités de travail ont ensuite augmenté pour les Roms. Mais ces mesures ont été réintroduites en 2011 et sont toujours d'application.

Des programmes ciblant explicitement les besoins des Roms ont été mis en place tant au niveau national que régional et local, mais ils ne se sont pas généralisés, et ont même fortement diminué étant donné le contexte de crise actuel.

Projets d'insertion : le Programme Acceder, financé par les fonds structurels européens

En 2006, la Fundación Secretariado Gitano (FSG) a lancé un programme pilote visant à promouvoir la pleine intégration sociale des Roms migrant en Espagne. Ce projet fait partie du programme Acceder, financé par les fonds structurels européens. Il a été étendu à plus de douze villes en Espagne. Grâce à son travail, la FSG a développé un modèle de soutien adapté aux besoins spécifiques des Roms originaires d'Europe de l'Est : non seulement en effectuant des travaux sur le terrain, mais aussi en se rendant dans les pays d'origine des Roms, elle fait en sorte qu'il y ait une bonne adéquation entre les besoins et les actions proposées.

En coordination avec d'autres programmes de la FSG (et aussi divers services et institutions), les actions en question s'articulent autour de différents axes, comme par exemple :

- l'apport d'informations, de conseils et de soutien dans la régularisation de leur situation ou dans toute autre tâche administrative ;
- la promotion des droits fondamentaux, notamment la santé, la scolarisation des enfants et l'accès aux subventions ;
- la promotion de l'autonomie par le biais, par exemple, de l'alphabétisation et de cours de langues ;
- des campagnes de sensibilisation, visant en particulier les professionnels des services sociaux, de l'éducation et de la santé.

L'association intervient dans quatre domaines principaux : les soins de base, l'éducation, le logement et l'emploi.

Dans le domaine de l'éducation, les actions ont abouti à une prise de conscience des parents roms, au soutien de la scolarisation des enfants et à l'octroi de bourses, à la coopération avec des services d'éducation spécialisés et à la participation active dans les mécanismes de coordination tel que le suivi de l'absentéisme scolaire.

Les résultats ont été très bons jusqu'à présent et des centaines d'enfants roms originaires d'Europe de l'Est ont été inscrits avec succès à l'école et sont maintenant scolarisés. Les écoles et les enseignants font dorénavant preuve d'une attitude plus positive.

L'accès à un logement décent et adéquat pour les Roms étrangers a également été une priorité, bien que dans de nombreux cas, la Fondation ait dû faire face à des obstacles qui se sont révélés insurmontables (notamment la question des revenus insuffisants, ou la disponibilité limitée de logements). L'équipe en charge du programme aide les bénéficiaires à trouver un logement, visite et évalue périodiquement l'état des logements, les assiste dans leur demande de subvention au logement et les conseille en cas d'expulsion.

Les activités liées à l'emploi concernent principalement l'apport de conseils, la formation sur les techniques de communication, la formation professionnelle, la médiation avec des employeurs potentiels et le soutien dans la recherche d'emploi.

A la suite de toutes ces actions, des progrès ont pu être appréciés, notamment en ce qui concerne « l'invisibilité sociale » des Roms et leur dépendance aux ressources sociales. Grâce au travail de médiation interculturelle, ainsi qu'à la mise en place et à la consolidation de partenariats, des ponts ont été construits entre la communauté rom et les entités sociales qui mettent sur pied des actions visant à promouvoir l'inclusion sociale des migrants.

Des contacts directs ont été établis avec environ 1 600 Roms (principalement de Roumanie, mais aussi, dans une moindre mesure, de Bulgarie et de Bosnie).

Enfin, d'importantes leçons peuvent être tirées de ce programme :

- l'évaluation des besoins, l'importance d'une bonne coordination et d'une vraie coopération entre les acteurs publics et privés lors de l'adoption de mesures multidimensionnelles ;
- la pertinence d'associer des interventions directes avec une stratégie institutionnelle ainsi que du lobbying afin d'obtenir un impact en sensibilisant les pouvoirs publics et en les incitant à assumer leurs responsabilités quant à l'intégration sociale des Roms migrants.

Contact

Site Web de la Fundación Secretariado Gitano : www.gitanos.org

Email : fsg@gitanos.org

Le projet : www.gitanos.org/que-hacemos/areas/empleo_y_formacion_profesional/acceder.html



Départ et retour des Roms bulgares

Vue d'ensemble de la situation des Roms en Bulgarie

On en sait peu sur comment et à quelle période les Roms sont arrivés en Bulgarie. Il est certain qu'au XIX^e siècle, les premières industries les ont attirés. Dans la mesure où la société bulgare de l'époque ne permettait pas aux femmes de travailler, le propriétaire de la première usine de tissage avait besoin d'eux en tant que main d'œuvre.

Pendant le régime totalitaire, l'enseignement obligatoire, le registre de santé, le service militaire et l'emploi ont contribué à la sédentarisation de la plupart, sinon la totalité, des groupes.

Depuis le début de la transition, en 1990, tous les indicateurs sociaux connaissent une dégradation.

Lors du recensement de 2011, sur une population totale de 7 476 000 personnes vivant en Bulgarie, 325 000 étaient d'origine rom (4.35 %). Ils vivent principalement dans les environs de Montana (12.5 %), Sliven (12.3 %), Dobrich (6 %) et, dans une moindre mesure, près de Smolyan (0.05 %). Il n'y a ni ville ni village dans le pays dans lesquels les Roms sont le seul groupe ethnique. Les plus grands quartiers Roms sont Stolipinovo à Plovdiv et Fakulteta à Sofia.

L'exclusion dont ils font l'objet n'est pas basée sur leur couleur de peau, étant donné que de nombreux Bulgares ont la peau bien plus foncée, ni sur des raisons linguistiques ou religieuses.

Des différences existent parmi les groupes : leur langue maternelle est le Romani dans 85 % des cas, le Bulgare dans 7.5 % et le Turc dans 6.7 %. Leur appartenance religieuse diffère également : 36.6 % d'entre eux sont chrétiens orthodoxes, 35 % sont agnostiques, 18.3 % sont musulmans et 10.1 % sont protestants.

Ce qu'ils partagent, c'est le cercle vicieux de l'exclusion.

Quand ils partent à la recherche d'une vie meilleure à l'étranger, ils voyagent avec leurs familles élargies. Le nord de la Grèce, la Turquie, la Macédoine, la Serbie, l'Espagne et l'Italie sont les destinations les plus populaires. La France et l'Allemagne commencent également à devenir des pays de prédilection. Ils se déplacent très rarement seuls : c'est un leader traditionnel qui fait les arrangements et en tire un bénéfice. Un travailleur, qu'il soit en Bulgarie ou à l'étranger, peut subvenir aux besoins de maximum dix enfants et une famille au chômage.

Projets d'insertion des Roms : la difficulté de les mettre en œuvre

En Bulgarie, des projets efficaces voient le jour puis disparaissent sans être reconduits :

- Roma Human Rights Project a été créé dans les premières années de la démocratie (décennie 1990) et a impulsé un certain nombre de programmes de sensibilisation. L'un des projets les plus aboutis est le transport d'écoliers roms, en très petits groupes, du quartier de Fakulteta (Sofia) vers différentes écoles de la capitale. Ce projet a eu un fort impact, à la fois par l'augmentation importante de la qualité de l'éducation à l'école du quartier de Fakulteta, qui n'était désormais plus une école composée uniquement d'enfants de la minorité rom, et sur les enfants roms qui étudiaient dans des écoles non marginalisées. La municipalité de Sofia a cessé de payer les transports de ces enfants et a été attaquée en justice. Dans l'attente de l'issue finale du procès, le

paiement a été remplacé par des prêts bancaires. L'organisation a perdu l'affaire au tribunal et ses locaux furent fermés.

- Un projet d'enseignement de la langue Romani, utilisée comme outil de compréhension, a permis de créer des matériaux d'apprentissage (réalisés par le Professeur Hristo Kyuchukov) et de préparer les enseignants à cette tâche. Lorsque les matériaux ont été prêts, le financement a cessé et le programme a été abandonné.

- La participation des représentants des communautés roms à l'Office national de la société civile du ministère des Affaires sociales fut très importante. Avec le nouveau gouvernement de centre-droit, la pratique a été abandonnée.

- L'ONG Diverse and Equal est un partenaire essentiel de plusieurs municipalités sur les questions de santé. Aujourd'hui, son objectif à court terme est le rétablissement d'un centre national d'apprentissage communautaire qui pourrait poursuivre le projet d'enseignement de la langue Romani et qui effectuerait la coordination de ce projet à travers le pays. L'équipe aurait également la capacité d'étudier et de présenter la culture rom lors de festivals, des pièces de théâtre et des conférences, la culture étant une caractéristique importante des Roms. Le projet n'a jusqu'à présent pas trouvé de fonds.



L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms



European Alliance
of Cities & Regions
for Roma Inclusion

Présentation

L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms (« l'Alliance ») a été créée début 2013 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, avec le soutien du représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions roms. A l'heure actuelle, elle regroupe 120 villes et régions de 27 pays. Le groupe de travail de l'Alliance est basée au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

Le lancement du concept de l'Alliance a eu lieu au Sommet des maires en septembre 2011 et a été suivi de la création d'un groupe de travail des villes et régions qui se sont déclarées prêtes à créer l'Alliance et à élaborer un cadre général pour ses objectifs et méthodes de travail. Au terme d'un processus de consultation approfondi, dont l'envoi d'un questionnaire aux autorités locales et régionales des Etats membres suivi de réunions de concertation pour faire le point, les principaux besoins et intérêts des villes et régions ont été recensés.

L'Alliance a été officiellement lancée lors de la session du Congrès le 20 mars 2013 : à cette occasion, des messages de soutien ont été adressés par la secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, le Président du Congrès, le Commissaire de l'Union européenne pour les politiques régionales, le président du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (Ferv) et plusieurs villes et régions participant à l'Alliance.

Objectifs

L'Alliance vise à atteindre les objectifs suivants :

1. Favoriser un échange de savoir-faire et de meilleures pratiques pour l'inclusion des Roms entre ses villes et régions participantes ;
2. Permettre aux villes et régions participantes de parler d'une seule voix, en leur offrant une tribune pour exercer leurs activités de lobbying, au sein du Conseil de l'Europe et en dehors, sur les questions relatives à l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional.

Activités

L'Alliance a pour principale activité de mettre en œuvre le projet conjoint entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne intitulé Romact (voir page suivante). Ce projet vise à renforcer la capacité des autorités locales et régionales, à développer et mettre en œuvre des plans et des projets favorisant l'inclusion des Roms.

L'Alliance organise également des séminaires internationaux entre ses villes et régions participantes afin de faciliter l'échange de savoir-faire et d'expériences. Une autre priorité de l'Alliance est la promotion de la culture rom, la sensibilisation, la connaissance du génocide des Roms pendant la Deuxième Guerre mondiale et la journée de commémoration du 2 Août.

Contact

Site Web de l'Alliance : www.roma-alliance.org

Email : alliance@coe.int

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex – Tel. : +33 (0)3 90 21 56 83



Le programme Romact : renforcer l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional



Présentation

Romact est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne mise en œuvre afin de promouvoir l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional. Cette initiative contribuera au renforcement des capacités des collectivités locales et régionales, en ciblant à la fois les élus et les fonctionnaires de haut rang, mais également, à moyen et long terme, la population rom et la population de l'ensemble des municipalités pilotes. L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre des plans et des projets pour l'inclusion des Roms.

Le projet Romact entend renforcer la responsabilité, la capacité d'inclusion et de réactivité des collectivités locales envers les citoyens roms, notamment en matière d'accès aux services. Il s'agit donc de consolider la volonté politique et de favoriser un engagement politique constant grâce au renforcement général des capacités aux niveaux local et régional et à l'élaboration de plans et de projets pérennes, propices à l'inclusion des Roms.

Objectifs

En particulier, le projet Romact a été conçu pour :

- mettre les collectivités locales en capacité de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités de façon effective et efficiente en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de pratiques propices à l'inclusion des Roms, et notamment de faire en sorte que ces politiques et projets soient davantage orientés vers les citoyens, plus réactifs et transparents ;
- soutenir la création et l'application de mécanismes et de processus qui promeuvent et garantissent des normes en matière de bonne gouvernance, ainsi que des efforts effectifs de développement intégré couvrant les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, du développement urbain et de la culture ;
- améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'appropriation et la pérennité des politiques, des projets et l'accès aux services.

Activités et coopération avec d'autres programmes

Le projet Romact est mis en œuvre en lien étroit avec :

- le projet Romed 2 du Conseil de l'Europe sur la gouvernance démocratique et la participation des communautés par le biais de la médiation ;
- le programme MtM/MERI, de la fondation Open Society, qui récompense les maires pour les meilleures pratiques dans l'utilisation des fonds des donateurs de l'Union européenne ;
- un programme de suivi de l'Agence européenne des droits fondamentaux.

Ces initiatives sont coordonnées de manière à proposer un ensemble global de services permettant à un groupe de municipalités pilotes de cinq pays (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Italie) de s'engager dans l'inclusion des Roms, tout en évitant une répétition inutile d'efforts.

Quatre conférences de lancement des projets Romact et Romed ont été organisées avec la participation de responsables de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de la fondation Open Society, ainsi que des représentants de gouvernements nationaux et d'ONG locales. Une cinquième manifestation de lancement aura lieu en Italie dans les prochains mois.

Pour plus d'informations

Le projet Romact : www.coe-romact.org

Le projet Romed 2 : www.coe-romed.org



L'association ITD Monde (Intégration, Territoire, Développement) mène des projets d'aide au développement social et économique dans le monde. Elle intervient en Roumanie depuis 2004, et depuis 2011 à Tinca, dans le nord-ouest du pays.

Une approche locale de développement intégré...

La première partie du projet mis en œuvre à Tinca s'est déroulée de 2011 à 2013. Son objectif a été la construction d'un bâtiment public de 300 m² dans le quartier pauvre à majorité rom de la commune. Autour de ce projet convergent des attentions institutionnelles qui n'existaient pas auparavant : adduction des réseaux d'eau et d'assainissement, renforcement du réseau électrique, implication de la commune, élection d'un représentant rom au conseil municipal en 2012, etc.

Ce bâtiment public est un outil municipal de lutte contre la pauvreté et les exclusions qui touchent plus de 100 ménages (soit probablement plus de 500 personnes, un tiers des ménages du quartier). Son fonctionnement est financé par le département de Bihor et la commune de Tinca.

La finalité du projet est la création d'un service public d'une collectivité locale roumaine, en coopération avec une collectivité française, pour lutter contre des situations de grande précarité.

Le centre permettra de travailler, par la formation professionnelle, au développement économique, à des projets d'insertion, à la création d'activités (économie sociale et solidaire, coopératives), ainsi qu'à l'accès et retour à l'emploi. Trois domaines prioritaires ont été ciblés : le recyclage des déchets et la gestion des eaux usées, les métiers du bâtiment et les travaux publics. Des stages pratiques se feront dans le cadre de programmes d'auto-réhabilitation et d'amélioration de l'habitat.

Les activités du centre vont également être tournées vers l'enfance (0 à 7 ans) et l'accès à l'éducation, en associant aussi les parents ("club" parent-enfant, prévention santé, assistance social et économie familiale).

...Vers une approche globale dans le cadre des politiques de cohésion en Europe

Le projet de développement mené à Tinca est l'occasion d'une réflexion sur le rôle de la coopération dans l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres sur le territoire de l'Union européenne.

Le problème des installations précaires de Roms roumains dans les grandes villes de France est lié à des situations de grande pauvreté dans le pays d'origine. Les politiques locales en Roumanie peinent bien souvent, notamment en contexte rural, à résorber des situations sociales critiques, elles-mêmes liées aux déficits d'emploi, à la sous-occupation agricole ou encore à la ségrégation ethnique et aux discriminations.

Les indicateurs macro-économiques européens, par exemple les différences de PIB par habitant, peuvent confirmer la nécessité de résorber les écarts de niveau de vie entre les territoires européens, écarts qui sont parmi les écarts les plus prononcés.

Un accompagnement des collectivités dans des liens de coopération européenne

ITD Monde propose de reporter et d'affiner ce type de constats au niveau local en Roumanie, dans les régions, départements et territoires qui peuvent correspondre à un ensemble de critères en terme de développement économique peu élevé ou de forte concentration de Roms par exemple

(qui est généralement seul un facteur explicatif limité), ou être issus des diagnostics locaux en France.

L'association accompagne par ailleurs les collectivités locales françaises dans l'établissement de liens de coopération avec des collectivités de Roumanie. L'objectif de cette coopération est de trouver une réponse à ces constats et de renforcer les liens d'interconnaissance et d'aide entre collectivités françaises et roumaines, dans le sens notamment de la politique européenne de cohésion.

Enfin, ITD Monde assure également des formations à l'attention d'équipes de terrain intervenant auprès de Roms roumains vivant en habitat précaire, du personnel d'accueil du public, des services d'assistance sociale, des administrations et des élus locaux. Ces formations s'appuient sur une expérience de plusieurs années en Roumanie (depuis 2004 et en France depuis 2005).

Equipe et modes d'intervention

L'équipe opérationnelle est composée d'un chargé de mission exclusivement dédié aux actions en Roumanie, bilingue franco-roumain, et d'un chargé de coordination des programmes. Elle s'appuie sur un ensemble de partenaires associatifs en Roumanie.

Elle intervient sur le terrain en Roumanie en suivant des protocoles d'enquête issus du champ de la recherche universitaire et s'adresse à une pluralité d'acteurs afin de réunir le plus grand nombre de points de vue dont elle assure la synthèse en transparence. Les discussions, consultations et négociations le cas échéant se font selon des méthodes participatives. L'équipe se pose en médiateur entre les collectivités partenaires puis en opérateur dès lors les objectifs des coopérations déterminés.

Contacts

ONG Villes en Transition – ITD Monde
Thomas OTT, chargé des programmes en Roumanie
Thomas.ott@itdmonde.org
www.itdmonde.org
13, cours de Verdun Gensoul, 69002 Lyon, France

Les initiatives en France des associations citoyennes et des collectivités territoriales

La ville d'Indre, en Loire-Atlantique

Plusieurs familles sont accueillies depuis 2009 par la commune d'Indre, près de Nantes.

Suite à l'installation d'environ cent cinquante Roms, dont les lieux de vie avaient été évacués, le maire, Jean-Luc Le Drenn, refuse l'expulsion et prend la décision d'accueillir ces familles le temps nécessaire à leur stabilisation. Sur le terrain où vivent les Roms, bénévoles et mairie installent l'électricité et des bennes à ordures, tandis que les douches du gymnase sont mises à disposition des familles une fois par semaine. Au volontarisme des élus s'ajoute une forte mobilisation citoyenne : le collectif Roms (Rencontre, ouverture, métissage, solidarité, Indre) rassemble des habitants volontaires, qui soutiennent les familles dans la scolarisation, l'alphabétisation, la recherche d'emploi.

Outre l'accompagnement quotidien, le collectif Roms et la mairie cherchent de nouvelles solutions d'hébergement. En 2011, il y avait en effet quarante-sept familles roms installées sur le terrain de la commune. « *On ne pouvait pas toutes les accueillir* »¹, rappelle Myriam N'Cho, adjointe à la solidarité et aux affaires sociales à Indre. La commune fait donc le choix d'en accompagner cinq. Un appel à la solidarité des autres communes est alors lancé pour les autres familles. Une vingtaine de familles a ainsi pu être accueillies dans sept communes voisines. « *Notre objectif politique était que ces familles arrêtent de tourner et d'errer sans but dans l'agglomération. L'idée a fait son chemin petit à petit* », précise l'élue. Des communes ont accepté de suite, d'autres un peu plus tard. Des collectifs citoyens se sont créés ici et là, soutenus par l'association Roms basée à Indre. « *Des municipalités nous ont contactés pour prendre des conseils* », raconte Myriam N'Cho. Aujourd'hui, plus de dix communes du département ont passé des conventions avec des familles roms.

Bordeaux, le choix de la médiation

La mairie de Bordeaux met en place plusieurs projets pour l'insertion des populations roms vivant en squat. Elle a notamment recruté en 2011 deux médiateurs sociaux qui interviennent dans les squats occupés par des personnes majoritairement bulgares. Ces deux médiateurs, issus du milieu associatif, font l'intermédiaire entre la mairie et les familles. Leur action permet aux familles de s'engager dans des démarches d'intégration : les enfants sont scolarisés, la propreté des sites est assurée, les personnes sont suivies au niveau sanitaire, des recherches de logement et d'emploi sont engagées. Cela réduit également les tensions, notamment l'exaspération des habitants, et favorise le dialogue entre les institutions, les collectivités et la population.

Par leur intermédiaire, la mairie est présente et ne laisse pas cette population livrée à elle-même. Cela évite également le développement de problèmes de sécurité publique, de délinquance, d'hygiène et de propreté, comme cela peut arriver sur d'autres sites.

¹ Dans un article de Presse Océan, 30 octobre 2013 – Indre ne voulait plus « d'errance sans but » dans l'agglo

L'appui d'un conseil général : l'exemple du Val-de-Marne

Le Val-de-Marne et son action auprès des populations roms

Le département du Val-de-Marne compte 1.3 million d'habitants, avec une densité de population importante (5,348/m²). Il est situé au cœur de l'Île-de-France et accueille en permanence entre 800 et 2 000 personnes « itinérantes », principalement roms de Roumanie.

Installées dans de grands bidonvilles mais aussi sur de petits terrains diffus et peu voyants, ces familles ont déjà été expulsées plusieurs fois de leurs lieux de vie.

Le conseil général du Val-de-Marne fonde son action auprès des populations roms tout d'abord sur les valeurs qu'il défend : les lois de l'hospitalité et de l'assistance ; le respect des personnes et la non discrimination ; la solidarité avec les personnes les plus fragiles ; le droit à la citoyenneté européenne ; l'accès au droit commun pour tous.

Il inscrit également son intervention dans le cadre des compétences légales des départements : la protection maternelle et infantile (PMI), la protection de l'enfance et de l'adolescence, l'action sociale de proximité et l'universalité de l'action publique.

Enfin, des enjeux plus larges, de politiques publiques, incitent son action : la lutte contre le retour des bidonvilles, contre la grande pauvreté, contre la traite des personnes et la présence de mafias, ainsi que la protection de la santé des personnes et les politiques de santé publique.

Nature de son appui et des actions

Depuis une dizaine d'années, le conseil général du Val-de-Marne accompagne une soixantaine de familles (208 personnes, dont 102 enfants) vers l'hébergement, l'accès aux droits et l'insertion professionnelle. L'hébergement est effectué en collectif, en villages d'insertion, en pavillons de voirie, et en quelques hébergements hôteliers de longue durée. Le suivi et l'accompagnement social de ces familles sont effectués par des associations d'insertion par le logement, au moyen de conventions triennales et de subventions.

A Saint-Maur-des-Fossés, dix familles ont ainsi été hébergées à partir de 2004 dans une ancienne gendarmerie, projet porté par le conseil général et l'association Pour loger.

De même, un village d'insertion, le Hameau du Bouvray à Orly, accueille depuis juin 2011, dix-sept familles (quatre-vingts personnes) dans dix-sept maisons en autoconstruction, avec un suivi par l'association Habitat et soins (groupe SOS). Ce projet d'insertion a bénéficié de financements européens (fonds Feder et FSE). Sa fermeture est prévue pour juin 2014.

A côté de ces projets portés par le conseil général, celui-ci apporte des aides ponctuelles, à travers des conventions de financement, pour des projets portés par d'autres. C'est le cas à Choisy-le-Roi (lieu « Permis de Vivre », à l'initiative de la ville, en partenariat avec Emmaüs et l'ALJ 93), à Sucy-en-Brie (six familles accueillies, un projet porté par l'Etat, l'agglomération et l'association Habitats Solidaires), à Ivry-sur-Seine (campement Truillot : prise en charge de quinze familles en 2013 et 2014).

En 2012, le conseil général a reçu pour ses actions le prix MERI (Mayors making the most of EU funds for Roma Inclusion) de la fondation Open Society, qui récompense les collectivités qui mettent en œuvre, via les fonds européens, des mesures d'inclusion des Roms.

Contact

Marc Nectar, chef de projet insertion logement Roms, chargé de mission auprès de la directrice générale adjointe en charge du pôle enfance et famille, Michèle Créoff.

marc.nectar@cg94.fr

Conseil général du Val-de-Marne – 21-29, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil

Le soutien d'un conseil régional : l'exemple du Nord-Pas-de-Calais

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, bien qu'il n'ait pas de compétences légales et explicites sur la question des squats et des bidonvilles, a su trouver une entrée qui lui permet d'être présent.

Sollicité par deux collectifs interassociatifs (le Collectif solidarité Roms de Lille-Métropole, dans le Nord, et Fraternité Roms, dans le Pas-de-Calais), le conseil régional intervient sur deux axes :

1. l'urgence de l'intégration, de la socialisation et de l'accès à la citoyenneté, notamment par le développement d'actions en direction des familles mais aussi par la création de lieux de rencontre, de relations avec les riverains, de liens entre associations bénévoles, d'animation du « vivre ensemble » ;

2. l'égalité dans l'accès aux droits par la création d'un site Internet (www.droitsdesroms.org), le suivi régulier des évolutions juridiques, la mise en réseau des différents intervenants, la mutualisation des savoirs, l'information rapide et régulière des personnes travaillant autour de cette thématique.

Grâce à ce soutien, un site Internet est désormais en ligne, consacré à l'accès aux droits des populations originaires de Roumanie et de Bulgarie, le plus souvent appelées « les Roms ».

Ce projet est né du constat fait par les militants et les bénévoles qui accompagnent ces populations du besoin d'un appui permanent pour ces familles confrontées à des situations administratives et juridiques complexes.

Pour aider ces militants et bénévoles à répondre au mieux aux sollicitations, les collectifs ont travaillé sur un projet de site qui permettrait un accès rapide et simple à l'ensemble des données administratives et juridiques concernant les « Roms ».

Ainsi est né le site www.droitsdesroms.org.

Une convention a été passée avec le cabinet de Maître Norbert Cément (www.pole-juridique.fr) pour la mise à jour de ce site jusque fin 2014. Les mises à jour ont lieu chaque année en juillet et décembre.

Ce site propose des fiches thématiques avec plusieurs rubriques : l'état du droit, les démarches à accomplir, des conseils pratiques et des contacts.

Des menus déroulant permettent une lecture plus pratique et plus efficace.



www.droitsdesroms.org



« *Aucun enfant ne doit rester à la porte de l'école!* »

Historique

Sur le terrain depuis plusieurs années, le Collectif national droits de l'Homme Romeurope a constaté en 2009, études à l'appui, que 5 000 à 7 000 enfants roms vivant ou résidant aujourd'hui en France, atteindront l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés ou après avoir eu une scolarisation chaotique.

Les raisons de cette situation sont liées à des refus ou des retards au niveau des inscriptions, mais aussi et surtout aux expulsions permanentes subies par les habitants de bidonvilles et squats, expulsions relancées régulièrement par l'Etat.

Dès ce constat il est apparu nécessaire de mobiliser un front large pour obtenir le droit effectif à l'éducation pour ces enfants. En 2009, le CNDH Romeurope a sollicité les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'Enfant.

L'objectif de cette démarche était de former un collectif sur la question du droit à l'éducation, composé d'associations dont le mandat n'est pas circonscrit aux populations roms et ainsi d'élargir la mobilisation à un plus grand nombre d'acteurs en direction de tous les enfants allophones vivant en situation de grande précarité en squat et bidonville.

En septembre 2009, le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE) s'est ainsi constitué pour dénoncer la situation scandaleuse et méconnue de ces enfants.

Objectifs

Le CDERE réaffirme fermement le principe édicté par la Convention internationale des droits de l'enfant : aucun enfant ne doit être exclu du droit à l'éducation en raison de son origine, de son lieu d'habitation, de son handicap ou de la situation administrative de ses parents.

Aux niveaux local et national, la prise de conscience et la mobilisation des pouvoirs publics est urgente. Ces derniers doivent assumer leur responsabilité par rapport à cette situation d'exception, à travers laquelle le principe républicain du droit et de l'obligation scolaire est bafoué.

Pour répondre à la non-scolarisation des enfants roms et plus largement de tous les enfants allophones vivant en habitat précaire, le Collectif préconise un investissement de tous les acteurs gravitant autour de la question de la scolarisation et plus largement de l'éducation nationale : mairie, département, préfecture, inspection académique et CASNAV, Education nationale, établissements scolaires, associations. Une coordination de leurs actions au niveau national est aussi nécessaire.

L'investissement de ces acteurs pour accueillir des élèves qui demandent à être scolarisés ne doit pas dépendre de critères ethniques. Ce qui est préconisé ici n'est pas la mise en place d'un « dispositif Roms », mais l'ouverture de moyens pour que les textes de loi puissent être appliqués, et que les dispositifs existants pour assurer la protection de l'enfance puissent être aussi efficaces à l'égard de ces enfants trop souvent marginalisés et stigmatisés.

Les domaines que le Collectif a identifiés et sur lesquels il est nécessaire et urgent d'agir pour permettre la scolarisation de ces enfants sont les suivants : travailler à rendre l'école hospitalière, favoriser l'accès effectif à l'école, soutenir les familles dans leur demande de scolarisation, travailler sur l'information, la formation et à la coordination des différents acteurs.

Actions

Le Collectif a défini certaines actions pour atteindre ces objectifs :

1. L'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public aux niveaux national et local sur les obstacles à la scolarisation des enfants allophones vivant en France en situation de grande précarité et notamment dans des bidonvilles et squats ;

2. La mise en place d'actions de plaidoyer (lettres ouvertes, communiqués de presse, pétitions, etc.) envers toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation nationale : ministère de l'Éducation, inspections d'académie, rectorats, collectivités locales, établissements scolaires et associations. Plus largement, des actions peuvent être menées en partenariat avec des institutions internationales telles que l'Unicef et l'Unesco dans le cadre du programme « Education pour tous » ;

3. La réalisation d'outils d'information et de formation en soutien des opérateurs du terrain et des professionnels du secteur pour le respect du droit et un accès effectif à l'éducation :

- élaboration de fiches pratiques, guides et études ;
- organisation de journées d'information ;
- animation d'un page dédié au CDERE sur le site internet du CNDH Romeurope (www.romeurope.org) ;

4. La veille sur l'application de la législation existante par tous les acteurs concernés.

Le Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms saisit tout organisme et structure, comme le **Défenseur des droits**, afin de débloquer des situations locales et/ou de dénoncer des faits particulièrement grave vis-à-vis du droit à l'éducation des enfants vivant en bidonville.

Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage du Collectif est composé par des représentants des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves, ainsi que des associations agissant pour la défense des droits des personnes vivant dans des squats et bidonvilles.

En mai 2013 : SNUipp-FSU, FERC-CGT, SUD Education, FCPE, DEI-France, RESF, MRAP, Hors la rue, Michèle Mézard, Michel Fèvre, la coordinatrice de l'animation du Collectif Romeurope.

Pour l'accès à la santé des populations en situation de précarité

Sur la base du constat d'un état de santé très préoccupant des populations roms migrantes vivant en squat ou en bidonville, dû à leurs conditions de vie et à leur accès à la santé dans leur pays d'origine et en France, le Collectif national Romeurope a élaboré un programme pilote de médiation sanitaire, avec le soutien du ministère de la Santé et l'appui méthodologique de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

Le projet consiste à développer des actions de médiation sanitaire pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité, par leur intégration dans le système de santé de droit commun.

Le programme est coordonné au niveau national par l'Association pour l'accueil des voyageurs (AŠAV), qui assure notamment le suivi et l'évaluation des actions, l'appui et la mise en réseau des associations locales et la formation initiale et continue des médiateurs.

Les médiateurs sont employés par des associations locales membres du Collectif national Romeurope et agissent sur différents départements en France. Ils jouent le rôle d'interface entre le public ciblé et les acteurs de santé afin de construire leur accès au système de santé de droit commun. Ce sont des professionnels avec au minimum un Bac+2 dans des domaines divers (social, médical, ethnologie, etc.). Ils parlent la langue de la population ciblée et ont une bonne connaissance du public, sans pour autant en être issus.

Ils travaillent dans une équipe pluridisciplinaire et/ou en lien avec le réseau local : ils peuvent ainsi relayer les demandes des familles ne concernant pas le champ de la santé. Les médiateurs échangent régulièrement sur leurs pratiques, leurs questionnements et leurs difficultés à l'occasion de journées organisées et animées par la coordination.

Phase expérimentale

La phase expérimentale du programme s'est déroulée de 2011 à 2012. Durant ces 2 ans, trois associations locales ont mis en œuvre des actions de médiation sanitaire auprès d'environ 150 femmes roms et de leurs jeunes enfants, sur quatre départements en France : l'AREAS dans l'agglomération lilloise, Médecins du Monde dans l'agglomération nantaise et l'AŠAV dans le Val d'Oise et à Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Les médiateurs ont suivi une quinzaine de foyers chacun. Ils ont eu pour mission de :

- développer les connaissances et capacités des femmes pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun ;
- mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer leur accueil et leur suivi au sein des structures ;
- réduire les risques sanitaires liés à l'environnement sur les lieux d'habitat.

L'évaluation a révélé que ces actions de médiation avaient un impact très positif en matière d'accès à la santé de ces populations dans les structures publiques.

Les résultats de l'évaluation

Des tendances favorables en matière d'accès à la santé (diagnostic versus phase finale) :

◇ Femmes :

- bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME) : de 37 % à 93 % ;
- connaissance d'un lieu d'accès contraception : de 17 % à 89 % ;
- suivi prénatal : aucun suivi lors du diagnostic, suivi au 2^e - 3^e mois de grossesse ;

◇ Enfants :

- généralisation des carnets de santé (36 % à 98 %) ;
- couverture vaccinale beaucoup plus étendue (DT polio : 20 % à 80 %) ;

◇ Amélioration de l'accueil et du suivi des personnes dans les structures de santé : adaptation des plages horaires d'accueil, actions sur le lieu de vie, conception d'outils de prévention.

Des difficultés demeurent cependant :

- très peu de recours à un service d'interprétariat professionnel par les structures de santé faute de financement ;
- recours peu fréquent à la médecine libérale ;
- des conditions d'habitat extrêmement précaires sans évolution ;
- en cas d'expulsion : rupture des suivis médicaux.

Extension du programme

Avec l'appui du ministère de la Santé, le programme de médiation sanitaire sera étendu sur la période 2013-2016, d'un point de vue géographique (en développant des actions sur d'autres territoires) et populationnel (en ne se limitant plus à la santé materno-infantile mais en visant toute la population rom).

L'enjeu de cette extension réside également dans l'adaptation du programme à d'autres publics connaissant des freins similaires d'accès à la santé, tels que les Gens du voyage en situation de précarité. Dans cette optique, la médiation sanitaire a été reprise parmi les recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (décembre 2012) puis dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale adopté officiellement par le gouvernement français le 21 janvier 2013.

En savoir plus

www.mediation-sanitaire.org